



Résidence secondaire consequences fiscales

Par **Laela**, le **15/08/2021** à **00:16**

Bonjour, mon mari et sa sœur ont hérité de la maison de leur père. Si ils souhaitent la garder en tant que résidence secondaire quel impact cela va t il avoir sur notre déclaration fiscale ? Notre patrimoine sera plus important donc il est possible que nous devenions imposable ? Cela peut il avoir un impact sur nos allocations familiales ? Demande de bourse scolaire pour nos enfants ? On parle bcp des taxes et impôts mais pas des conséquences sur notre fiscalité "directe". Merci par avance pour vos conseils. Cdt.

Par **Chrysoprase**, le **15/08/2021** à **07:04**

Bonjour

Strictement aucun impact sur l'impôt sur le revenu si vous ne la louez pas. En revanche vous aurez à vous acquitter des taxes foncières et d'habitation, que vous l'occupiez ou pas.

Par **P.M.**, le **15/08/2021** à **08:28**

Bonjour,

Cela peut avoir un impact si le seuil pour l'[Impôt sur la Fortune Immobilière](#) est dépassé...

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2021** à **09:04**

Bonjour

[quote]

1_Quel impact cela va t il avoir sur notre déclaration fiscale ?

2_Notre patrimoine sera plus important donc il est possible que nous devenions imposable ?

3_ Cela peut il avoir un impact sur nos allocations familiales ?

4_ Demande de bourse scolaire pour nos enfants ?

5_ On parle bcp des taxes et impôts mais pas des conséquences sur notre fiscalité "...

[/quote]

1_ Pas d'impact si pas de revenu

2_ Sur le revenu non, *IFI si votre patrimoine immobilier net excède 1,3 million €*

3_ Sur les allocation pour enfants, non, mais pour d'autres comme l'APL, OUI.

4_ Généralement pas d'impact, sachant qu'elle est basée sur le revenus.

5_ La moitié de l'impôt foncier, de la TEOM et de la TH.